



indemnité compensatrice congés payés

Par **vouc**, le **16/05/2010** à **11:12**

Bonjour,

J'ai donné ma démission et je voudrai vérifier l'exactitude de mon solde de tout compte par rapport à l'indemnité compensatrice de congés payés.

J'ai été embauchée le 04/02/2008 et suis partie le 01/05/2010. Mon solde de congés est de 7 jours pour la période N-1 et 27.5 pour la période N. Mon salaire brut était de 1600 euros par mois jusqu'à décembre 2008 et de 1700 à partir de janvier 2009.

Je n'ai jamais eu d'absence maladie, et mon entreprise est basé sur 21.66 jours de travail.

Mon indemnité a été calculée au dixième, et me donne droit à 2468.85 euros.

Ce qui me semble bizarre car mon indemnité de congés est de 78.46 € par jour de congés.

Pourquoi ne m'a-t-on pas calculé l'indemnité de 35×78.46 , ce qui donne 2746.1 euros, ce que j'aurai gagné si j'aurai continué à travailler.

Quelqu'un pourrait-il calculer l'indemnité que je dois recevoir ?

J'espère que j'ai été le plus claire possible.

Merci d'avance pour vos réponses